



DELIBERATION N°2023/11/126 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

Décision modificative n°1 relative au Budget Annexe Port de Plaisance

Séance du 8 novembre 2023

Date de convocation : 2 novembre 2023

Membres en exercice : 37

24 présents – 33 votants

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président - Katy GUYOT, 4^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente - Eric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président - Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président - Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente – Leila AMROUT, 1^{ère} Membre déléguée, Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Carole CALBA, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Elisabeth MICHALSKI, Rachida OUJEDDOU, Nelly RUIZ, Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, André MEGIAS, Jean-Louis MEIZONNET, Rodolphe RUBIO, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Jean-Paul GERAUD a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Mylène CAYZAC a donné procuration à Véronique BENEZET
- Farouk MOUSSA a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Bruno PASCAL a donné procuration à Jean DENAT
- Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Katy GUYOT

Absents

Nadia BELAOUNI – Jérémy PEREDES – Jean-François THOMAS – Christophe TICHET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Joël TENA

EXPOSE

Par délibération N° 2023/03/35 du 29 mars 2023, les élus communautaires ont adopté le Budget Annexe Port de Plaisance 2023.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable de la Communauté de Communes de Petite Camargue, il est nécessaire d'effectuer des écritures comptables (provisions, non-valeur, amortissements) préconisées par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Vauvert.

Des dépenses et des écritures comptables non prévues en section de fonctionnement et d'investissement nécessitent d'adopter une décision modificative.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires prévus sur l'exercice 2023, du fait :

En section de fonctionnement :

- De la constitution d'une provision pour dépréciation à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans constatés, soit 6 300 €.
- D'admettre en non-valeur les créances non recouvrées antérieures pour un montant de 9 183.18 €.
- De réduire le titre 2021 dans le cadre du dossier de M. MARCUSSI.

Ces dépenses et recettes supplémentaires seront financées par la diminution du chapitre 21 – Immobilisation corporelle pour un montant de 15 783.18 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2023/03/35 du 29 mars 2023 relative à l'adoption du Budget annexe du Port de plaisance 2023 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, Mutualisation et attribution des fonds de concours » du 23 octobre 2023 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 25 octobre 2023 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- d'ENTERINER la décision budgétaire modificative n° 1 du budget annexe du port de plaisance ;
- d'APPROUVER après prise en compte des nouvelles propositions la présentation suivante du budget annexe du Port de plaisance :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BP 2023	INTITULE	MONTANT DM N° 1	BP + DM N° 1
DEPENSES D'EXPLOITATION				
65 –Autres charges de gestion courante	14 000 €	Non-valeur D1/65/6541	+ 9 183.18 €	23 183.18 €
67 – Charges exceptionnelles	550 €	Annulation M. MARCUSI D1/67/673	+ 300 €	850 €
68 – – Dotation aux amortissements et provisions	0 €	Provisions D1/68/6817	+ 6 300 €	6 300 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE LA SECTION	94 596.15 €		+ 15 783.18 €	110 379.33 €
023 – Virement à la section d'investissement	500 €		0 €	500 €
042 – Opération d'ordre transfert entre section	66 270.51 €		0 €	66 270.51 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE LA SECTION	66 770.51 €		0 €	66 770.51 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	161 366.66 €		+ 15 783.18 €	177 149.84 €

CHAPITRE	BP 2023	INTITULE	MONTANT DM N° 1	BP + DM N° 1
RECETTES D'EXPLOITATION				
TOTAL RECETTES REELLES DE LA SECTION	50 015 €			50 015 €
042 – Opérations d'ordre transf. entre sections	46 002 €		+ 15 783.18 €	61 785.18 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE LA SECTION	46 002 €		+ 15 783.18 €	61 785.18 €
002 – Résultat reporté	65 349.66 €			65 349.66 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	161 366.66€		+ 15 783.18 €	177 149.84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	BP 2023	INTITULE	MONTANT DM N° 1	BP + DM N° 1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
16 – Emprunt et dette assimilés	13 000 €			13 000 €
20 – Immobilisations incorporelles	4 816.54 €			4 816.54 €
21 – Immobilisations corporelles	70 000 €	D1/21/2138	- 15 783.18 €	54 216.82 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE LA SECTION	87 816.54 €		- 15 783.18 €	72 033.36 €
040 – Opérations d'ordre transf. entre sections	46 002 €		+ 15 783.18 €	61 785.18 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE LA SECTION	46 002 €		+ 15 783.18 €	61 785.18 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	133 818.54 €		0 €	133 818.54 €

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, par 27 voix POUR et 6 ABSENCES (Véronique VAUTRIN + 1 procuration : Jean-Paul GERAUD, André MEGIAS + 1 procuration : Jean-Paul FRANC, Leila AMROUT + 1 procuration : Bernadette MAUMEJEAN), la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU

